



Technicien Acheteur Industriel

PROFESSIONNALISATION

RESPONSABLE DE LA FORMATION :
Lionel MION
sens.ies@lamaisondelentreprise.com

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION :
Sylvie QUEYREIX
03 86 49 26 50
accueil.sens@lamaisondelentreprise.com

UN MÉTIER

Descriptif

C'est un métier qui consiste à trouver les meilleurs fournisseurs possibles pour son entreprise.

L'acheteur industriel recherche auprès des fournisseurs potentiels le ou les produits et/ou le ou les services avec le meilleur coût, la meilleure qualité et le meilleur délai, ce qui le conduit, par ses compétences, à effectuer les arbitrages, négocier, décider pour apporter la solution optimale à son entreprise et ses clients internes.

Ce métier d'Acheteur Industriel est aujourd'hui reconnu comme une des fonctions majeures de l'entreprise.

Vos activités en entreprise

- S'intégrer aux systèmes d'information et de gestion de l'entreprise et définir les objectifs d'achat avec les clients internes.
- Participer activement à des groupes de projet pour des études de coût objectif/ analyse de la valeur et de standardisation.
- Apporter la connaissance des marchés de fournisseurs.
- Sélectionner les sources d'approvisionnement.
- Négocier avec les fournisseurs.
- Assurer le suivi administratif de son travail.
- Mesurer l'efficacité du service rendu à l'entreprise.

UNE FORMATION

Public concerné

- Niveau Bac+2 dans les domaines techniques ou commerciaux.

Connaissances à acquérir

- L'environnement des achats
- Préparation d'une négociation et technique de négociation
- Droit lié aux achats
- Tableau de bord des achats et tableur
- La fonction logistique
- Gestion financière
- Qualité, analyse de la valeur
- Formations humaines, anglais
- Gestion de production et gestion des stocks, access

Technicien Acheteur Industriel

➔ Recrutement

Le recrutement est réalisé par l'entreprise d'accueil. Le candidat doit effectuer une inscription dans le centre de formation en demandant un dossier de candidature. Ce dossier sera examiné par une commission et le candidat pourra être invité à se présenter à un entretien de motivation.

Cette formation peut être préparée en Formation Continue (FC), Congé Individuel de Formation (CIF) ou Droit Individuel de Formation (DIF). Nous consulter.

➔ Organisation - Statut durant la formation

- La formation se déroule sur le site de Sens.
 - L'alternance (1 à 2 semaines en formation, 2 semaines en entreprise).
- Au travers d'une relation tripartite (entreprise, apprenant, centre de formation) coordonnée, la pédagogie de l'alternance permet d'acquérir, pas à pas, de façon individualisée les compétences et savoirs professionnels liés à l'exercice du métier. Les périodes en entreprise et en centre de formation se succèdent pour constituer des phases pédagogiques.
- Le jeune est considéré comme salarié de l'entreprise avec un contrat de travail à durée déterminée.

➔ Validation des études

• Validation professionnelle :

Certificat de Qualification Paritaire de la Métallurgie "Acheteur Industriel"

La participation à la formation et la validation des compétences peuvent également donner lieu à un positionnement dans la convention collective dans les entreprises qui ne font pas partie de la branche métallurgique.

Modalités de délivrance du certificat :

- réussite aux épreuves
- notation en entreprise

• Validation universitaire :

Inscription à l'Université Paris Est Marne La Vallée pour les titulaires d'un bac+2 à l'entrée de la formation.

La formation est validée par une **Licence Professionnelle Commerce, spécialisation Acheteur Industriel** délivrée par l'Université Paris Est Marne La Vallée.

Modalités de délivrance : réussite aux épreuves et rédaction d'un mémoire et soutenance devant un jury comprenant des professionnels.

➔ Partenariat

Universitaire

- Université Paris Est Marne La Vallée

UN EMPLOI

Le contrat de professionnalisation

C'est un contrat de travail commun aux **jeunes de 16 à 25 ans** sortis du système scolaire et aux **demandeurs d'emploi de plus de 26 ans** permettant d'accéder à une qualification reconnue en alliant des périodes d'enseignement général et l'exercice en entreprise d'activités en rapport avec la qualification visée.

La durée des contrats est comprise **entre 6 et 12 mois**. Un accord de branche peut dans certains cas porter cette durée à 24 mois. (nous consulter).

La rémunération varie de 55 % du SMIC au SMIC ou 85 % du minimum conventionnel, en fonction de l'âge et du niveau d'études.

Charges sociales et financement

L'entreprise d'accueil bénéficie d'exonérations de charges sociales pour les demandeurs d'emploi âgés de 45 ans et plus.

A défaut de bénéficier d'une exonération spécifique, pour les contrats conclus par les jeunes de moins de 26 ans, après le 1er janvier 2008, les employeurs peuvent bénéficier de la réduction de cotisations Fillon, à condition d'en remplir les conditions. (nous consulter)

L'entreprise d'accueil bénéficie de financements spécifiques (voir OPCA de branche).